

Ne pas abandonner l'enseignement du français à Zurich !

Irène Donzé (PLR)

Le Parlement jurassien considère que :

- La Suisse est un Etat multilingue dont la cohésion nationale repose en grande partie sur la connaissance réciproque des langues nationales et la capacité de communiquer entre régions linguistiques ;
- L'apprentissage précoce d'une langue nationale voisine (notamment le français en Suisse alémanique) favorise la mobilité des élèves, la compréhension mutuelle, toutes formes d'échanges interrégionaux, ainsi que le sentiment d'appartenance à la communauté nationale ;
- Le recul ou le report de l'apprentissage du français au bénéfice d'un démarrage plus tardif risque d'accroître les fractures linguistiques entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, avec des conséquences à long terme pour la cohésion sociale, le marché du travail et les échanges intercantonaux ;
- Il existe des préoccupations pédagogiques légitimes (qualité de l'enseignement, charge des élèves, formation des enseignants) qui doivent être prises en compte et traitées par des mesures ciblées plutôt que par une suppression pure et simple ou un report du français au primaire.

Ainsi, le Parlement de la République et Canton du Jura :

1. Exprime son profond regret face à la décision prise le 1er septembre par le parlement du canton de Zurich visant à reporter l'apprentissage du français de la 5^e à la 9^e année, que nous estimons préjudiciable à la cohésion nationale et aux échanges intercantonaux ;
2. Invite respectueusement le parlement du canton de Zurich, plus grand canton de Suisse, à reconsidérer cette décision et à privilégier des solutions qui maintiennent l'enseignement du français dès la 5^e année primaire, tout en assurant la qualité pédagogique ;
3. Invite le parlement du canton de Zurich à transmettre au Parlement jurassien les raisons de sa décision ;
4. Demande au Gouvernement jurassien de soutenir davantage les échanges linguistiques avec des classes alémaniques ;
5. Demande au Gouvernement jurassien d'entrer en contact avec les autorités compétentes du Canton de Zurich afin d'ouvrir un dialogue constructif, et de lui demander une réponse à la présente résolution, si possible dans un délai de trois mois.

Irène Donzé (PLR)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)

- Sophie Guenot (PCSI)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Francine Stettler (UDC)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Lisa Raval (PS)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Joël Burkhalter (PS)
- Thomas Vuillaume (PLR)
- Pierre Chételat (PLR)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- André Henzelin (PLR)
- Claude Schlüchter (PS)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Ernest Gerber (PLR)
- Pierre-André Comte (PS)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Magali Rohner (Verts)
- Lionel Montavon (UDC)
- Baptiste Laville (Verts)
- Alain Koller (UDC)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Michel Périat (PLR)
- Alain Beuret (PVL)
- Florence Chaignat (PS)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Yann Rufer (PLR)
- Roberto Segalla (Verts)
- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Valérie Bourquin (PS)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Vincent Schmitt (Verts)
- Jocelyne Mérat Diop (PS)

Intervention déposée officiellement le 03 septembre 2025

